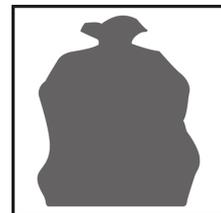


Ordures ménagères

La gestion de l'élimination des ordures ménagères est assurée par l'Entente intercommunale pour la gestion des déchets ménagers.

Les sacs poubelles sont à déposer dans l'une des 4 bennes compacteuses qui se trouvent aux endroits suivants :

Arconciel	à la déchetterie (à côté du terrain de football)
Ependes	sur la place de parc au centre du village
Ferpicloz	au lieu-dit La Tuilerie (derrière le bâtiment)
Le Mouret	à la déchetterie du Serté



➤ Benne compacteuse d'Arconciel

Horaires d'utilisation : ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Nous vous recommandons cependant d'éviter de l'utiliser la nuit.

➤ Bennes compacteuses d'Ependes, Ferpicloz et Le Mouret

Horaires d'utilisation : ces bennes sont hors service les dimanches et jours fériés.

En outre, la benne d'Ependes est accessible uniquement **de 07h00 à 20h45**.

En cas de non-respect de ces horaires ou du blocage de l'une des bennes, une amende de minimum CHF 20.00 vous sera facturée.

Pour un bon fonctionnement de la benne nous vous remercions de :

- mettre tous vos déchets **dans des sacs plastiques fermés**.
- ne pas surcharger le tambour : maximum 3 sacs de 35l., 2 de 60l. ou 1 de 110l., maximum 35 kg.
- ne pas introduire de longs objets, tels que manche à balai, tringle de rideaux...

En cas de panne, veuillez reprendre vos sacs et utiliser une autre benne.

Nous vous rappelons qu'il est INTERDIT de laisser des sacs devant le compacteur.